

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3 Rungis – 30 Octobre 2016

SAISON 2016/2017

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, C. MOURADIAN, Y LABROUSSE, M. AKILIAN

Excusés : F. AVABY, A GRIGUER, C BOULONGNE

Assistent : A. GEMISE-FAREAU, JP ALORO,

Invité : A. DAGORNE

Le Président ouvre la séance à 8h45

1 / Informations du Président :

- Entretien avec le Secrétaire d'Etat aux Sports du 4/11/2016

Il avait pour objet initial de discuter du bilan des JO 2016 ; il précise que le DTN et Laurent TILLIE vont être auditionnés à ce titre par la Mission d'Optimisation de la Performance des Fédérations Olympiques (MOP).

La saison internationale 2016 s'est achevée par la frustration vécue des J.O. ; toutefois, il faut relever, que depuis 20 ans, aucune équipe qualifiée par le TQO n'a obtenu de médaille olympique; le Président ajoute que les 3 nations médaillées (Brésil, pays organisateur, Italie, Etats-Unis), qui étaient dans la poule de l'Equipe de France, sont celles qui ont connu leur qualification le plus tôt possible.

L'Equipe de France a quand même obtenu sa qualification aux JO après 12 ans d'absence et en Ligue mondiale est sur le podium pour la 2^{ème} année consécutive.

Les membres soulignent que les Bleus sont classés par la CEV n°1 Européen depuis fin Août.

- Elections de la LNV

Le nouveau Comité Directeur a été constitué lors de l'Assemblée Générale de la LNV du 25/10/2016 ; A GRIGUER a été élu Président de la Ligue ; il a demandé à JP ALORO de le suppléer, en fonction de ses disponibilités, comme représentant auprès des instances dont la FFVB.

Le Bureau sera constitué le jeudi 3 Novembre.

- Candidature à l'Euro 2019 :

Le Président énonce qu'il a été auditionné avec A Dagorne par le CNDS le 30/09/2016 concernant la demande de subvention pour cet évènement ; il souligne que la CEV n'a toujours pas envoyé aux fédérations européennes le cahier des charges de cette manifestation.

- Service Civique :

L'agrément du Service Civique a été reçu par la FFVB mercredi 19/10.

- Conciliation relative à l'élection en Provence/Côte d'Azur

Le Président informe les membres que la conférence des conciliateurs du CNOSF a été saisie par deux candidats de la Côte d'Azur, MM. ROULLIER et HAMICHE qui ont constaté qu'un des candidats était scrutateur au moment du dépouillement

A de Fabry indique que les deux Présidents de Ligues régionales concernées seront comme lui présents à l'audience fixée au 4 Novembre 2016.

2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives

*** PV adoptés :**

- CA°2 du 17/9/2016 adopté à l'unanimité. C Albe demande que les PV de Conseil d'administration de la fin d'année soient élaborés et transmis dans les 15 jours qui suivent chaque séance, compte tenu de la période électorale. A Dagonne répond que cela sera réalisé dans cette optique.

- CCS n°4 du 16/9 et n°5 du 27/9/2016 adoptés à l'unanimité après prise en compte des remarques d'A de Fabry au sujet des résultats des Volleyades et Mini Volleyades.

- C des Agents Sportifs n°1 du 10/10/2016

- C Mixte CFCP n°1 du 22/9/2016 ; 21 centres sont agréés ; une discussion s'instaure entre les membres sur les exigences énoncées aux clubs qui semblent différentes selon les situations, notamment sur la contribution aux repas des stagiaires. JP Aloro constate que certaines dispositions sont plus rigoureuses en Volley Ball qu'en Football, notamment en termes d'hébergement.

3 / Haut Niveau et Technique

- Convention FFVB / FAVB et Creps de Toulouse

Le Président informe les membres de la réunion tenue le 13 Octobre à Toulouse avec le DTN algérien ; la volonté est de conclure une convention de coopération permettant d'intégrer un joueur par an au Pôle France, financé par la Solidarité Olympique (hébergement / restauration)
Le projet de texte est en cours de vérification par le service juridique et la signature est prévue à Alger fin Novembre.

- Equipe de France féminine :

La non qualification lors du TQCE en Septembre 2016 est un échec mais confirme que le projet féminin prendra du temps

- La CEV a attribué à la France par tirage au sort l'accueil du TQCE U 19 en Janvier 2017 (12 au 15/01/2016). La ville de Vichy a été contactée pour cette organisation.

- TQCM 2018

La FFVB a reçu l'accord de la CEV pour que l'organisation du TQCM masculin en Mai 2017 ; le tirage au sort connu le 26/10 donne la poule suivante : Allemagne, Turquie, Islande, Ukraine, Azerbaïdjan et France.

L'Equipe de France féminine disputera le TQCM au Portugal.

- Ligue Mondiale 2017

Le Président indique les possibilités offertes à la Fédération : même si le critère de capacité de places assises a été réduit de 6 000 à 5 000 par la FIVB, le nombre de salles disponibles est limité ; l'Accor Arena Hôtels a été contacté mais un concert est fixé au dimanche 11 juin.

Compte tenu des relations instaurées avec la Ville de PAU, de la volonté de conclure une convention pluri annuelle et de la qualité de l'équipement du Palais des Sports (7 700 places en configuration basket), le Président énonce que le choix à communiquer à la FIVB au plus tard le 31 Octobre comme Ville de la WL 2017 du 9 au 11 Juin sera PAU.

- Les Jeux Européens 2019 se dérouleront à Minsk en Biélorussie

4 / Événementiel / Communication/ Marketing

- Volleyades et Mini Volleyades 2017

C Mouradian rappelle que l'appel à candidatures a été lancé et les réponses sont attendues pour fin Novembre.

Il est rappelé que les Volleyades 2017 se déroulent dans la même configuration qu'en 2016, c'est-à-dire avec les Ligues participantes avant les fusions des régions concernées ; C Albe ajoute qu'il s'agit d'une saison de transition

Le Président demande que C Mouradian transmette au Secrétaire Général un compte-rendu de la réunion du secteur événementiel présentant la formule sportive et les règles de qualification des Ligues aux Volleyades 2017.

- Finales de Coupe de France de jeunes 2017

C Mouradian énonce que la FFVB va envoyer très rapidement les cahiers des charges d'organisation de ces Finales afin que leur attribution soit décidée avant la fin cette année.

- Partenariat MIKASA

Les discussions quant au renouvellement du contrat sont en cours

- Finales de Coupe de France de Volley Ball

Les Finales de la Coupe de France de VB ne pourront se dérouler à PARIS COUBERTIN en raison du calendrier du PSG HAND (match de Coupe d'Europe)

Après discussion entre les membres, le CA souhaite maintenir les quatre finales sur la même journée ; il est demandé à A Dagonne de contacter les villes de Clermont Ferrand et Rennes.

5 / Finances :

- dématérialisation

A de Fabry présente le devis supplémentaire de la société COAXYS faisant suite aux développements demandés par la FFVB

Le CA vote à l'unanimité cette dépense pour un maximum de 7 500 euro HT

A de Fabry indique que la Feuille de match électronique est en cours de conception.

- Situation de la FFVB au 30 septembre 2016.

C Albe indique que la comptabilité est à jour malgré le travail très conséquent lié aux licences

L'arrêté intermédiaire tient compte d'une croissance de licences à hauteur de 6 % par rapport à Octobre 2015 : le taux de fidélisation augmente de 59 à 63 % et l'augmentation est constatée dans toutes les catégories

La situation en cours de finalisation intègre toutes les sommes dues à l'Equipe de France masculine au titre de la saison internationale 2016 et les aides à projets sont également provisionnées à fin septembre 2016.

Il fait part aux membres que le Ministère des Sports doit encore procéder au virement de la moitié de la Convention d'objectifs 2016 alors que le solde intervient généralement entre fin juillet et fin Octobre ; grâce au paiement direct mis en place par l'équipes précédente, la trésorerie fédérale n'en souffre pas.

Concernant les organisations, la Coupe de France requiert des fonds propres fédéraux de 30 000 euro, montant beaucoup moins élevé que les années précédentes ; la Ligue Mondiale sera bénéficiaire ; le TQCE et la Ligue Européenne ont des résultats déficitaires qui seront diminués par les subventions en attente de versement et par la réponse souhaitée du CNDS quant au financement de la production audiovisuelle payée à RENNES par la FFVB ayant permis la diffusion sur Eurosport.

- LNV

C Albe indique que le solde des factures d'arbitres de la saison 2015/2016 a été payé au 30/09, ainsi que les charges mixtes

Seul le moratoire subsiste, s'élevant à 47 827 euro, jusqu'à fin Octobre 2017

Pour la présente saison sportive, la comptabilité fédérale adressera tous les 15 jours une facture à payer par la LNV dans la quinzaine suivante.

6 / Vie associative et fédérale :

- REFORME TERRITORIALE : point de situation relatif aux fusions des ligues

A de Fabry fait le point des cas posant toujours difficultés : La Nouvelle Aquitaine et les Hauts de France

Il constate d'abord pour l'Aquitaine que le protocole d'accord n'a pas été adopté ni signé. Il ajoute que la Ligue de Poitou Charente n'a pas encore tenu son Assemblée Générale annuelle, n'a pas transmis ses comptes à la FFVB depuis 2 saisons et que six administrateurs ne sont pas licenciés en 2016/2017 dont le Président de cette Ligue.

A de Fabry propose que la FFVB envoie un courrier à la Ligue de Poitou Charente de rappel de ses obligations et en l'absence de réponse au 19/11, convoquera directement, selon les dispositions applicables, les clubs de Poitou Charente.

C Albe demande si les comptes de la Ligue Poitou Charentes ont été transmis à la Ligue d'Aquitaine et insiste sur la nécessité de réalisation d'un audit concernant la Ligue du P Charente.

E Tanguy rappelle que la Ligue d'Aquitaine doit faire son AG en Décembre.

Les Flandres ont à rembourser 180 K€ de dettes des contrats photocopieurs ; une réunion avec le Président de la Ligue des Flandres s'est déroulée la veille de ce CA : C Albe et A de Fabry se sont mis d'accord avec M DECONNINCK pour que le protocole d'accord à conclure avec la Picardie mentionne que le paiement de cette dette sera payé chaque année par les clubs issus du collège Flandres

- Dates des AG de Ligues en décembre en vue de l'élection fédérale du scrutin de liste

Aquitaine : 17 décembre

Provence / Côte d'Azur : 10 décembre

Bourgogne / Franche Comté : 10 Décembre

Bretagne : 10 décembre

Centre Val de Loire : 10 décembre

Lorraine/Alsace et Champagne-Ardenne : 11 décembre
Midi Pyrénées / Languedoc : 10 décembre
Normandie : 10 décembre
Hauts de France : 17 décembre
Corse : 10 décembre
Ile de France : 15 décembre
Auvergne / Rhône Alpes : 17 décembre
Pays de la Loire : 10 décembre

A. de Fabry donne lecture du mail reçu le 29/10 de G Guillet indiquant que la Commission électorale ne sera pas présente lors des AG Régionales.

A de Fabry souligne la nécessité de scrutateurs neutres lors de celles-ci

A Gemise Fareau indique que le Conseil de Surveillance est prêt à participer à cette mission ; il est convenu par le CA qu'un planning de présence à chaque AG régionale sera déterminé dans les toutes prochaines semaines

Au plan matériel, il est rappelé que chaque AG Régionale réunie pour l'élection fédérale du scrutin de liste requiert : 5 à 7 ordinateurs, 2 imprimantes en réseau, une connexion WIFI ;

Le code de chaque club pour voter sera donné par le scrutateur ; La simultanéité de plusieurs AG régionales aux mêmes dates exige la disponibilité de M. BOLOMEY par téléphone et par mail durant chaque AG, tout comme celles des membres de la Commission électorale qui disposent depuis juin d'un pouvoir de décision exécutif.

- Dématérialisation de la licence

La nouvelle version va être diffusée via une instruction par mail la semaine prochaine.

Après échanges entre les membres, il est décidé que les espaces disponibles sur la licence sont réservés à la FFVB afin de permettre la conclusion d'accords de partenariat apportant des services ou avantages aux clubs et licenciés (comme APPART CITY qui a mis en place un code FFVB applicable pour toute réservation sur son site internet...)

- CCSR

Le CA prend connaissance de l'avis de la CCSR du 30/9/2016 et valide cette position concernant le rattachement sportif.

- Documents approuvés

Les Statuts et RI envoyés par plusieurs Comités Départementaux (47) auprès du Secrétariat Général ont été analysés par la CCSR et le Service juridique fédéral et sont approuvés par le CA.

Au total, 71 CD ont été traités à ce jour.

- Monde scolaire

M Akilian présente l'état des travaux en cours avec les fédérations scolaires ; elle dresse le bilan d'activités, des discussions en cours (dans les Commissions Mixtes Régionales « CMR ») et des perspectives (article dans la revue EPS ; colloque d'enseignants EPS autour de la WL, championnats de France universitaires indoor et 4*4 en 2017 à Sète, participation aux Universiades, mondial de beach scolaire à Tahiti en Mai 2017 pour renforcer la présence du volley français auprès de tous ces acteurs ; le rapport est annexé à ce PV

Alors qu'un vœu a été présenté et accepté en juin dernier sur les clubs Jeunes, une discussion intervient entre les membres au sujet du tarif appliqué aux licenciés ; le CA décide à l'unanimité qu'une remise correspondant au prix total de la licence sera accordée à tous les clubs qui en feront la demande lors du renouvellement des licences clubs jeunes.

- Beach Volley

Les membres prennent connaissance du bilan d'activités préparé par Patrice MARQUET.

Les modifications réglementaires proposées pour ce secteur sont validées par le Conseil d'administration ; après la réception d'un mail du nouveau club de beach à Bordeaux, Y Labrousse soumet le problème d'un club créé qui ne peut s'inscrire en compétition quand son effectif initial est composé quasi intégralement de joueurs mutés ; cette règle, qui dépend de la FFVB, va à l'encontre du développement souhaité et de l'incitation à la création de clubs de beach volley.

Après accord du CA pour modifier cette disposition réglementaire, A Dagnone propose que la demande du club soit transmise au Conseil de Surveillance pour étude et demande d'accord, conformément aux dispositions statutaires de modifications des règlements.

- Certificat médical

A Dagnone distribue la note reçue du Ministère des Sports élaborée après la parution d'un nouveau décret du 12/10/2016 sur ce sujet.

Il est décidé d'envoyer ce document aux clubs en indiquant que la fréquence de délivrance du certificat pour les licenciés de compétitions loisirs et personnes concernées par un sur classement sera décidée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

- Proposition de loi sur l'éthique, la transparence et la compétitivité du sport professionnel

A Dagnone informe les membres du vote par le Sénat le 26/10 de la proposition de loi sur l'éthique dans le sport qui prévoit de nombreuses mesures (création d'une conférence permanente du sport féminin, renforcement des pouvoirs des DNCG, obligation que chaque fédération et sa Ligue Pro rédigent une Charte d'éthique avant le 31/12/2017, droit d'usage reconnu à la société sportive du numéro d'affiliation appartenant à la société sportive...)

Cette proposition sera examinée à l'Assemblée Nationale en Février prochain mais A Dagnone souligne qu'il faut d'ores et déjà que la Fédération et la Ligue anticipent dès le début 2017 la mise en application de plusieurs de ces dispositions.

7 / Questions diverses :

La prochaine séance est fixée au samedi 26 Novembre.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY
